

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1046 Personnel autochtone

n° 1046

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

M. Djama Aid, délégué comme membre de la Commission administrative prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 946 du 30 juillet 1946, partant en permission, est remplacé dans ses fonctions à compter du 19 août par M. Mo hamed Kamil, infirmier à Djibouti.